

DAEU

(Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)

SONATE

(SOLidarité Numérique et Attractivité Territoriale)

GUIDE DES ÉTUDES 2025/2026

FCU Côte d'Opale
Site de Calais Campus universitaire de la Mi-Voix
Rue Ferdinand Buisson
B.P. 653
62228 CALAIS cedex
Tél. : 03 21 46 55 20

Table des matières

Contexte et mot de bienvenue.....	3
Présentation générale du dispositif.....	4
Format en distanciel Sonate.....	4
Conditions d'inscription.....	4
Etudiants en situation de handicap :	5
Vos interlocuteurs.....	6
Interlocuteurs FCU	6
Interlocuteur Consortium Sonate	6
Organisation du diplôme.....	6
Test d'auto-positionnement.....	6
Modalités d'organisation de la formation.....	6
Parcours DAEU	6
Organisation pédagogique et accompagnement	7
Organisation pédagogique générale.....	7
Dispositif complémentaire d'accompagnement	8
Modalités de validation des études.....	9
Déroulement des épreuves	9
Modalités générales de validation.....	9
Organisation des examens et jury	10
Règlement des examens	10
Jury et résultats	10
Discipline générale.....	11

Contexte et mot de bienvenue

Le service FCU Côte d'Opale est la composante de l'Université du Littoral Côte d'Opale chargée du développement et de l'animation de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Nos services vous proposent d'intégrer la préparation du DAEU en présentiel, en enseignement en ligne sur Internet via le Consortium d'universités SONATE (Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale) ou en format hybride (formation en présentiel et en distanciel).

Ce guide des études a pour objectif de présenter les modalités ayant trait à la formation en ligne dispensée dans le cadre du consortium Sonate. Un guide des études est également disponible pour la formation en présentiel.

Le DAEU Sonate, est proposé par 17 universités françaises.

- Aix-Marseille,
- Clermont Auvergne
- Grenoble-Alpes,
- Nice Côte d'Azur,
- Le Havre Normandie,
- La Réunion,
- Lorraine,
- Mulhouse Haute Alsace,
- Sorbonne Paris Nord,
- Toulon,
- Lyon 1 Claude Bernard,
- Lyon 3 Jean Moulin,
- Littoral Côte d'Opale,
- Tours,
- Université d'Orléans,
- Université de Bretagne Occidentale,
- Université de Rennes,

L'Université du Littoral Côte d'Opale est donc habilitée à délivrer le DAEU. L'organisation administrative et pédagogique de cette formation dépend de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage.

Présentation générale du dispositif

Format en distanciel Sonate

Le DAEU à distance est une formation en e-learning (apprentissage par Internet) destinée aux adultes qui n'ont ni baccalauréat, ni équivalent, quelle que soit leur situation professionnelle (salariés, demandeurs d'emploi...) et qui souhaitent :

- reprendre leurs études
- se présenter aux concours de catégories B
- valoriser leur diplôme dans le cadre de leur emploi.

Deux promotions par an en DAEU A et B :

- de mi-octobre à juin
- de mi-mars à décembre

Le DAEU SONATE propose une formation professionnalisante sur des secteurs créateurs d'emplois comme l'informatique, le travail social, la logistique, les métiers de la santé, la Qualité Logistique et Industrielle ...

Le partenariat avec des tiers lieux (campus connecté, espaces publics numériques et espaces de coworking), permet à l'ULCO d'être présente sur l'ensemble de son territoire et d'apporter une réponse de proximité aux jeunes en difficultés d'insertion et aux adultes sans qualification professionnelle.

SONATE cible principalement :

- l'insertion des jeunes
- les adultes sans qualification professionnelle qui souhaitent reprendre leurs études
- les publics empêchés par :
 - leur parcours scolaire (décrocheur)
 - leur situation géographique
 - leur disponibilité (travailleur temporaire, sportif, saisonniers...)
 - leur statut social (demandeur d'emploi, allocataire RSA, emplois d'avenir...)
 - leur handicap physique ou cognitif

Conditions d'inscription

Les conditions d'inscription au diplôme sont fixées par un arrêté ministériel du 3 août 1994, publié au Journal Officiel (NOR : RESK9400991A).

Sont admis à se présenter aux examens les candidats ayant interrompu depuis au moins deux ans leurs études initiales et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- être âgé de 24 ans au moins, au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme ;
- être âgé de 20 ans au moins, au 1er octobre de l'année d'obtention du diplôme, et justifier à la même date de 2 années d'activité professionnelle à temps plein ou à temps partiel ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale.

Sont assimilés de plein droit à cette activité professionnelle :

- le Service National,
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant de plus de 24 mois,
- l'inscription à France Travail
- la participation à un dispositif de formation professionnelle rémunéré destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984.

En outre, sont admis à se présenter à l'examen les candidats étrangers résidant en France, satisfaisant aux conditions définies ci-dessus et titulaires d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

Le DAEU ne peut être accordé qu'aux candidats ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense, ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret n° 85-906 du 23 août 1985 susvisé.

Une personne détentrice d'un baccalauréat peut s'inscrire au DAEU SONATE mais uniquement pour une remise à niveau, et ce sans passer d'examen.

Le délai entre la première inscription à une Unité d'Enseignement (UE) du DAEU et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 années, sauf dérogation exceptionnelle. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

Etudiants en situation de handicap :

S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats en situation de handicap, le recteur de la région académique de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du Président de l'ULCO, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les contrôles terminaux pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap se fait via le Bureau de la Vie Etudiante et du Handicap (BVEH).

Pour toute demande d'aménagement, contacter l'équipe dès votre inscription et au plus tard à la rentrée.

ATTENTION, seules les demandes adressées en début d'année universitaire pourront être étudiées.

Informations et contacts :

Site internet : <https://www.univ-littoral.fr/campus/campus-pour-tous-egalite-sante/etudes-handicap/>

Adresse électronique : handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Téléphone : 03.28.23.68.13 ou 03.28.23.73.46 (du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00)

Ouverture au public - 1, place de l'Yser - 59140 Dunkerque :

Lundi et jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Mardi, mercredi et vendredi : 9h00-12h00

Vos interlocuteurs

Interlocuteurs FCU

- **Présidente de Jury** : Mme Karine DEBOUDT : karine.deboudt@univ-littoral.fr
- **Direction des études** : Mr Chakib BACHIRI : chakib.bachiri@univ-littoral.fr
- **Gestionnaire administratif de la formation** : Mme Alexandra CIMOLIN : alexandra.cimolin@univ-littoral.fr
- **Assistante administrative** : Mme Stéphanie DUVIVIER : stephanie.duvivier@univ-littoral.fr

Interlocuteur Consortium Sonate

Responsable d'Exploitation : Amandine RANNOU : resp-daeusonate@univ-paris13.fr

Organisation du diplôme

Test d'auto-positionnement

Des tests d'auto-positionnement sont disponibles sur le site internet www.daeu-sonate.fr

Ces tests permettent aux candidats d'évaluer leur niveau s'ils le souhaitent. Ils peuvent également orienter les candidats dans le choix de leurs parcours en DAEU ou dans les matières optionnelles.

Modalités d'organisation de la formation

Le règlement de la formation et des examens est publié et porté à la connaissance des stagiaires dès l'inscription. Il est en ligne sur la plate-forme SONATE MOODLE.

La signature du dossier d'inscription par le candidat indique qu'il a pris connaissance du règlement.

Parcours DAEU

Durée : 8 mois

Durée du parcours pour un DAEU A : 300h

Durée du parcours pour un DAEU B : 300h

Le DAEU A, à dominance littéraire, permet d'entreprendre les études dans les domaines suivants : lettres, arts, sciences humaines et sociales, langues, communication, droit, sciences économiques, administration, gestion.

Le DAEU B, à dominance scientifique, permet d'entreprendre des études dans les domaines suivants, sciences, technologie, activités physiques et sportives, médecine, odontologie, pharmacie, secteur paramédical.

Pour chaque option (DAEU A ou DAEU B), l'examen comporte 4 matières correspondant à 4 épreuves affectées chacune du coefficient 1 :

- deux matières obligatoires (100 h de cours par matière)
- deux matières optionnelles (50 h de cours par option)

Aux quatre matières de formation s'ajoute un module de méthodologie, non noté mais devant être impérativement suivi avant d'aborder la formation proprement dite.

Aucune modification du choix des matières ne peut être effectuée, une fois les codes d'accès transmis aux étudiants pour débiter leur formation.

PROGRAMME DAEU A
UE Français * <i>coefficient 1</i>
UE Anglais ou Allemand ou Espagnol ou Portugais * <i>coefficient 1</i>
UE Méthodologie (ne faisant pas l'objet d'un examen à la fin de l'année)

Options spécifiques (deux à choisir) :

UE Histoire <i>coefficient 1</i>
UE Géographie <i>coefficient 1</i>
UE Mathématiques <i>coefficient 1</i>
UE Philosophie <i>coefficient 1</i>
UE Finance d'entreprise <i>coefficient 1</i>
UE Comptabilité <i>coefficient 1</i>
UE Initiation au travail social <i>coefficient 1</i>
UE Métiers de la santé <i>coefficient 1</i>

PROGRAMME DAEU B
UE Mathématiques * <i>coefficient 1</i>
UE Français * <i>coefficient 1</i>
UE Méthodologie (ne faisant pas l'objet d'un examen à la fin de l'année)

Options spécifiques (deux à choisir) :

UE Physique <i>coefficient 1</i>
UE Chimie <i>coefficient 1</i>
UE Sciences de la vie et de la terre (SVT) <i>coefficient 1</i>
UE Anglais <i>coefficient 1</i>
UE Finance d'entreprise <i>coefficient 1</i>
UE Comptabilité <i>coefficient 1</i>
UE Programmation informatique <i>coefficient 1</i>
UE Métiers de la santé <i>coefficient 1</i>
UE Génie Civil <i>coefficient 1</i>
UE Qualité Logistique Industrielle et Organisation (QLIO) <i>coefficient 1</i>

* Matières obligatoires

Les programmes des différentes matières sont disponibles sur le site de SONATE.

Les objectifs et compétences à acquérir sont indiquées pour chaque unité d'enseignement. Le parcours est divisé en jalons de formation.

Pour plus d'information, se référer à <https://formation.daeu-sonate.fr>

Organisation pédagogique et accompagnement

Organisation pédagogique générale

Un accompagnement spécifique et individualisé sera fourni avant, pendant et après la préparation du DAEU. Les études s'organisent, pour chaque matière, autour d'un tutorat en ligne avec des outils

multimédias : messagerie, tchat, forum, vidéo-conférence, documents partagés, calendrier du travail, FAQ, devoirs écrits et corrigés, travail collaboratif à distance des candidats et contrôle terminal. La formation contient des moments de « classe inversée » où les stagiaires réaliseront avec l'aide du tuteur des synthèses et des dossiers.

Chaque matière comprend une vingtaine de leçons et se compose :

- du cours en ligne médiatisé et interactif
- de photocopies téléchargeables
- de séquences d'auto-évaluation
- de fiches de synthèse et de procédures
- d'une documentation et de liens internet

Le rôle du professeur tuteur dans chaque matière :

- il est chargé de l'accompagnement pédagogique
- il propose un calendrier des tâches et du travail (jalons pédagogiques)
- il corrige de façon personnalisée 2 à 4 devoirs
- il anime et corrige les temps de classe inversée
- il anime 2 à 4 visio-conférences par promotion

Dispositif complémentaire d'accompagnement

Quatre dispositifs complémentaires viennent appuyer la formation des étudiants :

Les tiers lieux :

Les candidats qui souhaitent éviter un isolement peuvent venir travailler régulièrement leurs cours dans ces espaces de co-working et partager leurs questions avec d'autres utilisateurs du lieu. Chaque candidat intégré dans un tiers-lieu a un accès au réseau pour suivre sa formation en e-learning dans de bonnes conditions, sans se sentir isolé.

Il peut être aidé d'un « accompagnateur méthodologique » dans la progression de ses cours avec une planification de son temps de travail, et des conseils en cas de difficultés dans la conception de ses devoirs.

Le coaching professionnel :

Le coaching professionnel, proposé sur la base du volontariat afin d'aider les candidats dans leur projet de reconversion professionnelle ou de poursuite d'études. Le programme est divisé en plusieurs ateliers, adaptés aux besoins des volontaires. Ils impliqueront notamment de définir le projet professionnel, de savoir valoriser son parcours personnel, ses compétences, et de se présenter à l'écrit (CV, lettre de motivation, etc.) et à l'oral (prise de parole, simulation d'entretiens).

Le parrainage par les pairs

Un réseau d'anciens stagiaires ayant obtenu le DAEU à distance aide et soutient les candidats tout au long de la formation. Leur expérience en tant qu'ancien apprenant leur permet de soutenir et de comprendre au mieux les attentes personnelles des candidats quant à leur formation.

Un accompagnement motivationnel : FCU Littoral soutient les étudiants en difficultés.

L'assiduité aux enseignements est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens.

Le candidat s'engage à rendre toutes les activités demandées lors de son année de formation (devoirs, temps de classe inversée, examen blanc en ligne...). Il s'engage à avoir un suivi régulier avec ces professeurs et à participer aux forums et à toutes les séances qui seront définies par les professeurs.

Modalités de validation des études

Déroulement des épreuves

Les contrôles terminaux ont lieu sur le site de Calais (ULCO) et sont communs à toutes les universités du consortium : mêmes dates et mêmes heures. L'ULCO se charge d'organiser ces contrôles selon son fonctionnement habituel (surveillance, arrêté, PV, feuille de présence...).

Modalités générales de validation

Le contrôle continu représente 25 % de la moyenne globale et le contrôle terminal 75%. En ce qui concerne les contrôles continus, à minima 60% des activités doivent être effectuées dans chaque matière (devoirs, classes inversées, examens blancs). Il est obligatoire.

Les devoirs à rendre sont à faire de manière individuelle et non en groupe. En cas de plagiat avéré, le jury statuera sur la suite à donner. Le contrôle terminal est obligatoire. La non réalisation d'une partie de ces épreuves ou /et le non-respect des consignes entraînera une sanction décidée par le jury.

En cas de devoirs non-rendus et/ou absence injustifiée aux contrôles terminaux, le candidat est systématiquement déclaré ajourné.

Régime global et régime fractionné

Les 4 matières qui composent obligatoirement la formation peuvent être présentées soit la même année en régime global, soit de façon échelonnée sur 2 à 4 ans en régime fractionné.

En suivant le régime global, le candidat présente les quatre épreuves au cours de la même année. Pour obtenir le diplôme, il doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des quatre épreuves (le diplôme est alors obtenu par compensation).

Si une ou plusieurs matières ne sont pas validées avec une moyenne inférieure à 10/20, le candidat peut poursuivre son cursus en régime fractionné au cours de l'année suivante, tout en conservant le bénéfice des matières validées pendant 4 ans.

En régime fractionné, le délai entre la première inscription à l'examen et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 ans. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent. Passé ce délai, une demande de dérogation pour une 5ème année est nécessaire auprès du Président de l'Université.

Le candidat ayant échoué à une matière optionnelle peut changer de matière lors de sa réinscription l'année suivante.

Ces résultats sont communiqués au jury d'examen.

Un relevé de notes intermédiaire provisoire sera établi pour que les étudiants puissent le déposer sur la plate-forme Parcoursup.

Les épreuves validées au cours d'une année précédente dans le même établissement sont validées d'office tandis que celles validées dans un autre établissement sont soumises à l'appréciation du Président de l'université d'accueil.

La liste des épreuves, la durée des examens et les coefficients figurent dans le règlement intérieur Sonate.

Organisation des examens et jury

Règlement des examens

- Il est conseillé aux candidats d'arriver au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve.
- Le candidat doit présenter une pièce d'identité et la carte auditeur.
- Au cours des épreuves, aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle d'examen durant la première heure de composition.
- Tous les documents et matériels non autorisés doivent être déposés en bout de salle.
- Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.
- Toute communication entre candidats est interdite.
- Sous certaines conditions, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves. Pour toute demande d'aménagement, contacter le responsable pédagogique et l'équipe du BVEH (<https://www.univ-littoral.fr/campus/campus-pour-tous-egalite-sante/handicapulco/>) dès votre inscription et au plus tard à la rentrée.

Jury et résultats

Le jury SONATE est composé :

- Du président de jury du DAEU
- Du directeur des études
- De l'équipe administrative

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le candidat qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Le diplôme est délivré par chaque université, après délibération du jury.

« Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971» (Article 6 de l'Arrêté du 3 août 1994).

Relevé de notes, attestation de réussite et remise du diplôme :

Un relevé de notes est envoyé aux candidats.

Une attestation de réussite est délivrée un mois au plus tard après la proclamation des résultats.

La proclamation des résultats se fait sur le site internet SONATE : <https://daeusonate.fr>

Redoublements :

Le candidat qui redouble doit obligatoirement s'inscrire sur l'année universitaire suivante, avec possibilité de ne pas prendre de tutorat

Le candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule session de formation sur la même année universitaire.

Discipline générale

Une charte est transmise aux candidats en amont de leur inscription, elle est signée ensuite déposée lors de l'entrée en formation.